



Chiffre à la une

460 Mds€ sur 15 ans...

...c'est le montant des investissements auxquels EDF devra faire face d'ici à 2040, selon la Cour des Comptes. Un défi colossal, notamment pour **relancer le nucléaire** (115 Mds€ pour 14 EPR2, dont 75 Mds€ pour les six premiers ; 90 Mds€ pour la maintenance du parc existant) et **moderniser les infrastructures** (réseau de distribution électrique*, hydraulique, renouvelables) d'ici 2040.

Malgré des cessions d'actifs et une réduction des dividendes versés à l'État, **la dette d'EDF atteint 54,3 Mds€ fin 2024**, et sa rentabilité reste fragile, dépendante des prix volatils de l'électricité et de la performance du parc historique. La Cour relève **des incertitudes majeures** : un endettement net qui pourrait varier entre 160 et 250 Mds€ d'ici 2040 selon les scénarios, et un modèle économique insuffisant pour absorber ces coûts, sans une aide accrue de l'État et une révision des priorités.

Les magistrats critiquent l'absence de clarté sur le partage des risques entre EDF et l'État, notamment pour les EPR2. Ils appellent à définir une politique de dividendes stable et à revoir la stratégie d'investissement, incluant des cessions ciblées de filiales.

Le rapport met aussi en lumière **les limites du Contrat pour Différence (CfD)** pour sécuriser le financement, et insiste sur la nécessité d'intégrer les consommateurs dans l'effort, tout en garantissant la compétitivité industrielle et le pouvoir d'achat. Enfin, la Cour recommande une transparence accrue sur les coûts réels et une réévaluation des actifs, comme les barrages hydroélectriques, pour éviter un alourdissement insoutenable de la dette. La question centrale reste : comment concilier transition énergétique, souveraineté nucléaire et équilibre financier ?

** RTE, qui appartient à hauteur de 50,1% à EDF, doit aussi investir 100 Md€ sur la même période. Ce montant n'est pas comptabilisé dans ceux du groupe EDF.*

Consultez le [rapport "Le modèle économique d'EDF / Cour des Comptes"](#) (source : www.ccomptes.fr)

> Contexte – Les Echos – Le Figaro – 23/09/25 – Usine Nouvelle – 24/09/25

SOCIAL - FORMATION & ATTRACTIVITÉ

Le marché de l'apprentissage s'effondre depuis la **baisse des aides à l'embauche d'alternants en février 2025** (de 6 000 € à 5 000 € pour les PME et de 6 000 € à 2 000 € pour les grandes entreprises). Les offres ont chuté brutalement, notamment dans les PME (-93% dès mars selon JobTeaser), et **l'Insee prévoit la destruction de 65 000 contrats d'ici la fin de l'année**. Si l'État économise plus d'un milliard d'euros sur un dispositif qui coûtait jusque-là 14 Mds€, les entreprises, déjà fragilisées par un contexte économique et politique instable, se retrouvent face à un surcoût qui les oblige à réduire fortement leurs recrutements. Les grandes entreprises, qui avaient initialement résisté, commencent également à revoir leurs ambitions à la baisse. Dans ce climat marqué par la faiblesse de la demande et la prudence des investissements, beaucoup de dirigeants privilégient désormais **des solutions plus flexibles comme les stages**. Les chefs d'entreprises dénoncent une réforme "purement budgétaire" qui sacrifie un dispositif jugé efficace et structurant, alors qu'il devrait être considéré comme un investissement pour l'avenir, essentiel à la fois pour l'insertion des jeunes et la compétitivité économique.

> Le Figaro – 18/09/25

Anticipant la **baisse démographique qui touchera les lycées, les régions adoptent des stratégies différentes**. Dans les Hauts-de-France, l'accent est mis sur la rationalisation et la mutualisation des moyens, avec une gestion plus fine du parc immobilier et l'ouverture des équipements scolaires à des usages externes pour optimiser les ressources. À l'inverse, **la région Centre Val de Loire** voit dans cette évolution une opportunité pour repenser l'école : nouvelles approches pédagogiques en petits groupes, meilleure fluidité des parcours (formations initiales, alternance, réorientations), diversification des usages des espaces et renforcement de l'attractivité des lycées ruraux grâce à des sections spécifiques ou à l'internat. Là où les premiers privilégient **une logique budgétaire et d'optimisation immobilière**, les seconds misent davantage sur **l'innovation pédagogique et la revalorisation des territoires ruraux**.

> Les Echos – 24/09/25

RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a ouvert, jusqu'au 15 novembre, **une consultation publique sur le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) 2025-2039 proposé par RTE**, qui prévoit **un plan d'investissement de 100 Mds€ sur 15 ans** pour moderniser et adapter le réseau électrique français aux enjeux énergétiques et climatiques. Ce plan se décompose en 20 Mds€ pour le renouvellement des infrastructures vieillissantes (dont 21 000 km de lignes) et leur adaptation au changement climatique, 37 Mds€ pour le raccordement des 22 GW d'éolien en mer d'ici 2040, 16 Mds€ pour les nouveaux utilisateurs (industriels, énergies renouvelables, stockage), 14 Mds€ pour renforcer le réseau très haute tension (400 kV), en privilégiant les lignes aériennes (dix fois moins coûteuses que le souterrain), ainsi que 4 Mds€ pour la numérisation et 2,5 Mds€ pour les interconnexions internationales. La CRE, tout en validant les grandes orientations du SDDR, insiste sur la nécessité d'**accélérer le renouvellement des infrastructures** (certaines datent des années 1950), et d'**anticiper les besoins futurs**, tout en optimisant les coûts, grâce à des solutions comme l'écrêtement des énergies renouvelables ou la flexibilité du stockage, afin de limiter les investissements superflus. Elle recommande également d'**améliorer les procédures de raccordement** pour favoriser les projets mutualisés et une meilleure utilisation des capacités existantes. Selon la CRE, l'impact sur les tarifs d'utilisation des réseaux (TURPE) pour les ménages serait limité à +1 % par an (hors inflation) jusqu'en 2040.

Consultez [la note technique et participez à la consultation](https://www.cre.fr/documents/consultations-publiques) (source : <https://www.cre.fr/documents/consultations-publiques>)

> www.cre.fr – 26/09/25

Un rapport conjoint de l'IGF et de l'IGEDD, publié en septembre 2025, révèle que **les régions ont versé 11,5 Mds€ au groupe SNCF en 2023** (dont 7,5 Mds€ en exploitation et 4 Mds€ en investissement), tandis que **l'État a contribué à hauteur de 9,7 Mds€**. Malgré une hausse moyenne de 12 % des péages en 2024, liée au contrat de performance 2021-2030 visant une couverture totale des coûts, **ces redevances restent insuffisantes pour financer la modernisation du réseau**, estimée à 1,5 Md€ supplémentaire par an. Le rapport préconise un rééquilibrage du financement entre l'État et les régions, avec une répartition plus transparente des coûts par ligne et une participation conditionnelle de l'État à une offre minimale de trains. Il propose aussi d'allonger les cycles tarifaires à 5 ans et d'autoriser les régions à imputer une partie des redevances en investissement, ce qui leur permettrait de flécher les fonds vers des projets prioritaires et de recourir à la dette. Ces recommandations visent à concilier équité financière et développement du trafic ferroviaire, dans un contexte où les hausses de péages risquent de décourager son utilisation.

> www.lagazettedescommunes.com – 17/09/25

La **vidéoprotection se généralise en France**, aussi bien dans les grandes villes que dans les petits villages, avec **plus de 6 000 communes équipées et environ 100 000 caméras installées dans l'espace public**. Les municipalités justifient ces investissements (jusqu'à 110 000 € pour Rioz, un village de Haute-Saône de 2 400 habitants) par la lutte contre les incivilités, cambriolages et vols, malgré l'absence d'études d'impact à grande échelle. **Le marché, en croissance de 6 % par an**, est porté par la demande des petites communes (moins de 20 000 habitants), souvent aidées par des subventions de l'Etat ou départementales (jusqu'à 50 %), et par l'évolution technologique (caméras thermiques, multicaptations). Des entreprises, comme **Lease Protect** à Marseille, ciblent spécifiquement ces territoires avec des **offres clés en main en location-vente (moins de 500 €/mois), incluant maintenance et supervision**. Leur argument : sécurité, prévention des incendies, lutte contre les dépôts sauvages ou le narcotraffic. Avec 400 communes clientes et une progression de 30 % en 2025, le secteur mise sur une demande croissante, notamment dans les zones rurales et périurbaines, malgré les clivages politiques (opposition de LFI) et les coûts de renouvellement (obsolescence après 5-7 ans). Certaines collectivités, comme en Corrèze, mutualisent leurs ressources pour étendre la couverture.

> [Les Echos](http://LesEchos.com) – 22/09/25

INDUSTRIE

Fin 2025, **le Crédit d'Impôt Industrie Verte (C3IV)**, lancé en 2024 pour **soutenir les investissements dans les batteries, panneaux solaires, éoliennes et pompes à chaleur**, devrait avoir financé **60 projets pour un coût de 3 Mds€, en mobilisant entre 19 et 23 Mds€ d'investissements privés**. D'après le député **Charles de Courson (Liot)**, le dispositif connaît une montée en puissance rapide : 84 demandes ont été déposées depuis 2024, dont 19 projets déjà agréés (majoritairement dans les pompes à chaleur et batteries), avec un crédit moyen de 255 M€ par projet. Le montant des plans d'investissement déclarés totalisent 4,8 Mds€, dépassant le budget initial de 4 Mds€ sur la durée du quinquennat prévu par Bercy.

> [Contexte](http://Contexte.com) - 1^{er}/10/25

Le programme France 2030, doté de 54 Mds€ (dont 14 Mds€ restent à investir), arrivera à son terme en 2027, sans suite prévue dans un contexte budgétaire tendu, suscitant des débats sur la pertinence de son approche "*saupoudrage*" et l'absence de priorités claires. Bien qu'il ait stimulé l'innovation (pour 1 € d'argent public mobilisé, le privé en mobilise 1,3 et 1,7 dans l'industrie) et soutenu des secteurs variés (nucléaire, hydrogène, spatial, quantique, biomédicaments), certains projets, comme l'hydrogène vert, peinent à se concrétiser, et des retards s'accumulent (ex. : méga-usine de puces de GlobalFoundries initialement prévue en 2026 à Crolles, usine de réduction directe du minerai de fer d'ArcelorMittal à Dunkerque). Face à la dette publique et à la concurrence internationale, **des experts appellent à recentrer les efforts sur quelques filières stratégiques**, tandis que **Bruno Bonnell** qui pilote le plan France 2030, défend une vision de long terme et la nécessité de maintenir l'investissement public pour éviter de perdre des positions clés dans l'industrie du futur.

> [Les Echos](http://LesEchos.com) – 2/10/25

Europe/Chine. Submergée par la concurrence chinoise, **l'industrie européenne fait face à une menace systémique** : la Chine, dopée par des subventions massives et une montée en gamme rapide, capte les marchés avec des prix 30 à 40 % inférieurs et **domine déjà 70 % des technologies vertes**. Son excédent commercial avec l'UE a bondi de 20 % en 2025, tandis que ses exportations vers l'Afrique et l'Asie explosent (+25 %). L'Allemagne, symbole de cette dépendance, voit ses exportations vers la Chine chuter (-19 % pour les machines-outils). Malgré un virage protectionniste (droits de douane sur les véhicules électriques, enquêtes contre Shein/Temu), l'Europe peine à riposter efficacement. Elle oscille entre libre-échange, mesures défensives et même l'idée de réclamer des transferts de technologie aux Chinois pour limiter leur avance. Selon **Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance**, "*tout le monde est touché*" et l'urgence est à une révolution stratégique pour éviter un effacement pur et simple.

> [Le Figaro](http://LeFigaro.com) - 29/09/25



BATIMENT - TERTIAIRE

L'édition 2025 de l'Observatoire national du déploiement des BACS, publiée par le Gimelec, révèle un fort potentiel pour le pilotage énergétique des bâtiments tertiaires en France, mais un déploiement encore insuffisant. Malgré une mobilisation forte de la filière et une coordination inédite entre les acteurs, **seuls 16 % des sites sont équipés de BACS en 2025**, loin de l'objectif de 100 % en 2027. **Les grands bâtiments (hôpitaux, gares, hypermarchés) et les secteurs des commerces et bureaux sont les plus avancés**, avec des disparités marquées selon la taille et le type d'activité. L'Observatoire souligne l'urgence d'une accélération, notamment via l'**intégration du plan « 100 000 BACS » dans la Programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**, une formation massive des acteurs et un accompagnement renforcé. L'enjeu est majeur : **20 % d'économies d'énergie et une capacité de modulation électrique de 6 GW** (équivalent à 3-5 réacteurs nucléaires) sont attendus d'ici 2030, si les objectifs sont atteints. La filière appelle à une impulsion politique et opérationnelle pour concrétiser ce potentiel.

Consultez l'Observatoire 2025 – version abrégée (source : <https://gimelec.fr>)

> www.filiere-3e.fr – 29/09/25

En septembre 2025, l'**arrêté définissant les valeurs absolues pour les commerces dans le cadre du dispositif Eco-Énergie Tertiaire (DEET)** a été publié, fixant des seuils stricts en kWh/m²/an d'ici 2030 pour **14 types d'activités, dont les commerces**. Bien que ce texte clarifie les règles pour 20 % des surfaces tertiaires, **Perifem, la fédération représentant les grandes enseignes de distribution le juge inapplicable**, notamment pour les bâtiments récents ou récemment rénovés, et critique une publication précipitée. Les commerces doivent choisir entre ces seuils ou une réduction de 40 % d'ici 2030, avec une déclaration obligatoire des consommations de 2024 sur Operat avant le 30 septembre 2025. Perifem dénonce des objectifs irréalistes, risquant de pénaliser les enseignes sans levier d'action, et envisage **un recours juridique**. La fédération demande une révision des exigences, ainsi qu'un accompagnement adapté pour éviter une mise en difficulté du secteur.

> www.connaissancedesenergies.org - 19/09/25 - www.actu-environnement.com - 23/09/25

Hauts de France. L'Université de Lille a signé avec la **Banque des territoires** un **contrat d'intracring** inédit dans l'enseignement supérieur pour financer des travaux de performance énergétique. Ce mécanisme, qui permet de rembourser l'emprunt grâce aux économies d'énergie générées, lui offre un taux avantageux de 1,73 % sur 13 ans pour un prêt de 4,56 M€. Les deux premiers chantiers concernent le campus Pont-de-Bois (105 000 m²) et le pôle recherche en médecine (110 000 m²), avec l'installation de **systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB)**, la **rénovation des centrales d'air et le remplacement de circulateurs**, pour **une économie attendue de 3,7 GWh/an (soit 600 000 €)**. L'Université renforce en parallèle ses compétences internes en recrutant des spécialistes de l'énergie et du bâtiment durable. Inscrite dans un plan de transition écologique sur 10 ans, elle vise **une réduction de 10 % de ses consommations par m² et de 30 % de ses émissions de CO₂/kWh**, tout en réduisant de 5 % ses surfaces bâties. Déjà bénéficiaire de 33 M€ dans le cadre du **Contrat de Plan Etat-Région (CPER)**, elle espère attirer de nouveaux financements pour **moderniser un parc de 200 bâtiments**, dont la majorité date d'avant la première réglementation thermique, et ainsi devenir un acteur majeur de la rénovation énergétique locale.

> www.lemoniteur.fr – 27/09/25

Ile-de-France. Sur le site de France Routage à Bussy-Saint-Georges (77), le remplacement de 239 luminaires vétustes (gamelles sodium) par des **LED connectées** a permis de **réduire la consommation énergétique de 80 %** (passant de 526 000 kWh à 107 550 kWh/an) et d'**éviter l'émission de 42 tonnes de CO₂**. Les nouveaux éclairages, intelligents et modulables, s'adaptent à la lumière naturelle et aux besoins des postes de travail, améliorant le confort des salariés (passant de 300 à 700 lux). Connectés à la GTB, ils s'allument automatiquement ou à distance, optimisant l'efficacité énergétique. Le projet, d'un coût de 89 400 € HT (**subventionné à 12 000 € par les CEE**), a aussi révélé une meilleure qualité visuelle pour les tâches de précision.

> www.lemoniteur.fr – 22/09/25

POLITIQUE ÉNERGIE CLIMAT / ÉCONOMIE

D'après **un rapport publié par Eurelectric, la demande d'électricité dans l'UE n'a progressé que de 1 % en 2024**, signe d'une reprise lente après la crise énergétique de 2022. Malgré une hausse de la demande d'électricité dans certains pays (Espagne, Suède, Finlande), **l'électrification de l'économie stagne à 23 % depuis 10 ans**, loin des **objectifs de 32 % d'ici 2030 et 62 % en 2050**. Des facteurs structurels comme la croissance rapide des data centers devraient dynamiser la demande. Néanmoins, Eurelectric appelle à accélérer l'électrification de l'industrie, des transports et du chauffage. Pour intégrer les énergies renouvelables et gérer la flexibilité de la demande, l'UE doit aussi considérablement **renforcer ses capacités de stockage électrique**. Elle ne dispose aujourd'hui que de 5,4 GW de batteries installées, contre 60 GW nécessaires d'ici 2030.

Consultez le **Rapport "PowerBarometer2025" / Eurelectric** (source : <https://powerbarometer.eurelectric.org>)

> **Contexte** – 23/09/2025

Selon un **rapport du Shift Project, l'essor de l'IA générative risque de faire exploser la consommation électrique des data centers** (jusqu'à 1500 TWh/an en 2030, contre 400 TWh en 2020), menaçant les objectifs de décarbonation. **En Europe, leur consommation pourrait atteindre 8 % du total en 2035**, avec un risque de recours accru aux énergies fossiles, comme en Irlande : *"certaines régions, autour de Dublin par exemple, ont dû arrêter des projets immobiliers et imposer un moratoire de fait sur les data centers. Par conséquent, certains ont eu recours à des centrales à gaz dédiées"*, explique **Hugues Ferreboeuf, chef du projet au Shift Project**. La France, où les data centers pourraient représenter 5,5 à 7 % de la consommation électrique selon les projections de RTE en 2035, n'anticipe pas assez ce défi, au détriment d'autres usages prioritaires (transports, chauffage). **Le think tank appelle à réguler et prioriser les applications d'IA** pour éviter un conflit avec la transition énergétique.

Consultez le **Rapport / la synthèse** (source : <https://theshiftproject.org>)

> **Les Echos** – 1^{er}/10/25

Bruxelles. Le 25 novembre, la **Commission européenne** présentera **deux propositions législatives majeures** lors de la session plénière du Parlement à Strasbourg : **le paquet réseaux** et l'**Industrial Accelerator Act (IAA)**. Le paquet réseaux, désormais validé, vise à **accélérer les permis pour les infrastructures énergétiques**, en s'inspirant de la Directive sur les énergies renouvelables, et inclura des lignes directrices sur les connexions, une révision du règlement RTE-E (2021) et un acte délégué pour financer les projets transfrontaliers. L'IAA, encore à confirmer, proposera des marchés



pilotes pour stimuler la demande en acier vert et autres technologies propres via des critères favorables dans les appels d'offres publics. La Commission publiera également une communication identifiant les technologies propres sous-investies, à l'exception du solaire, jugé moins prioritaire.

> Contexte – 1^{er}/10/2025

Entre 2021 et 2024, **les 65 plus grandes banques mondiales ont investi 3 285 Mds\$ dans les énergies fossiles, contre 1 368 Mds\$ dans les énergies durables** (éolien, solaire, réseaux électriques), soit un ratio de 1 à 0,42, bien éloigné de l'objectif de 1 à 6 préconisé par l'**Agence Internationale de l'Énergie (AIE)** pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Selon l'**ONG Reclaim Finance**, les banques européennes (dont 11 dépassent un ratio de 1 pour 1) s'en sortent mieux que les américaines, mais restent globalement hors trajectoire. En France, **La Banque Postale est la seule à afficher un ratio compatible avec les objectifs climatiques** (8,97 pour 1), tandis que les quatre grandes banques (BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, BPCE) restent en retrait, malgré des engagements récents (comme l'arrêt du financement des obligations pour les entreprises pétrolières). Certaines banques, comme Goldman Sachs ou Morgan Stanley, ont même augmenté leurs investissements fossiles tout en quittant l'alliance NZBA (Net Zero Banking Alliance).

> Les Echos - Contexte - 23/09/25

En septembre 2025, **la CRE a évalué le coût complet du nucléaire français à 60,3 €/MWh pour 2026-2028** (et 63,4 €/MWh pour 2029-2031), un chiffre inférieur aux prévisions d'EDF (64,4 €/MWh et 67,7 €/MWh, respectivement), en raison d'un écart sur le coût du capital et d'une nouvelle méthodologie excluant certains éléments extracomptables. La CRE estime que les revenus nucléaires d'EDF en 2026 s'élèveront à 23,7 Mds€ (65,86 €/MWh), soit un écart de 5,4 €/MWh par rapport aux coûts complets, rendant peu probable l'activation en 2026 du **Versement Nucléaire Universel (VNU)** destiné à redistribuer les surplus d'EDF aux consommateurs, car le seuil de taxation ne serait pas atteint. Avec la **fin de l'Arenh (42 €/MWh) au 1^{er} janvier 2026**, les tarifs réglementés (TRV) pour les ménages devraient rester stables, grâce à des prix de marché en baisse (56 €/MWh en gros) et une production nucléaire retrouvée. Cependant, **les grands clients industriels pourraient subir une hausse**, bien que limitée, en fonction de leurs contrats. La CRE souligne que le mécanisme du VNU dépendra des décrets à venir et des seuils de taxation encore non définis. EDF, dont le modèle économique reste fragile, voit ses marges limitées par ce plafond tarifaire, tandis que les consommateurs bénéficient d'une électricité moins chère que dans la plupart des pays européens.

Consultez le [Rapport de la CRE](#) (source : www.cre.fr)

> Le Figaro – 29/09/25 - energies.newstank.fr – www.connaissancesdesenergies.org - 30/09/25

En 2025, **la France recense 15 000 friches officielles couvrant 60 000 ha**, avec un potentiel total estimé entre 80 000 et 140 000 ha (incluant 13 000 sites non encore validés), selon le **Cerema**. Ces terrains, déjà artificialisés, représentent une opportunité majeure pour limiter l'étalement urbain, tout en répondant aux **besoins croissants en logements (33 % des friches mobilisables) et en zones industrielles (50 % des surfaces)**. Un tiers de ces espaces se situent en zones tendues pour le logement, et les deux tiers, en zones urbanisables, facilitant leur reconversion sans modification des plans locaux d'urbanisme. À ce jour, 28 % des friches (2 400 sites, 8 000 hectares) font déjà l'objet de projets de réhabilitation, tandis que 5 800 ha ont été transformés entre 2021 et 2024, générant 13,6 millions de m² de logements et 10,3 millions de m² de surfaces économiques (usines, bureaux, commerces). Le coût moyen de remise en état s'élève à 540 000 €/ha, financé en partie par le **Fonds vert** et les **plans de relance**. **Un inventaire détaillé** des friches est désormais accessible via l'outil **Cartofriches**. De quoi faciliter leur identification et leur valorisation par les collectivités et les acteurs privés.

> www.banquedesterritoires.fr – www.lemoniteur.fr - 22/09/25

En 2025, **les dépenses d'investissement des collectivités dépasseraient 80 Mds€ (+1,2 %)**, avec des disparités marquées : **le bloc communal progresse (+4,9 %), tandis que les départements (-6,9 %) et régions (-8,5 %) reculent**. Si la situation financière globale s'améliore, les incertitudes persistent pour 2026, avec des risques de ralentissement des droits de mutation et de baisse des recettes de TVA. Une analyse des **budgets verts** révèle que **35 à 40 % des investissements communaux et intercommunaux soutiennent la transition écologique**, contre seulement 6 à 12 % défavorables, le reste étant neutre ou non évalué.

Consultez la [note de conjoncture de la Banque postale](#) (source : <https://www.labanquepostale.com>)

> www.banquedesterritoires.fr – 23/09/25 - www.lagazettedescommunes.com - 30/09/25

La Cour des comptes souligne que **les collectivités locales représentent 17,7 % des dépenses publiques** et dépendent à plus de 50 % des transferts de l'État. Elle estime donc légitime qu'elles contribuent au redressement des finances publiques. Elle critique cependant la **répartition inéquitable de l'effort demandé dans le PLF 2025** (5,4 Mds€ en 2025, un montant bien supérieur aux 2,2 Mds€ annoncés par le gouvernement), notamment pour les Régions, qui supportent 21,2 % de cet effort alors qu'elles ne représentent que 11,3 % des charges de fonctionnement. Le rapport pointe aussi les déséquilibres du dispositif de lissage des recettes (Dilico), favorable aux communes (25 % du Dilico pour 40,4 % du total des charges de fonctionnement) au détriment des intercommunalités et des départements. La Cour recommande de pérenniser la contribution des collectivités territoriales de manière pluriannuelle, équitable et transparente, en adaptant l'effort à la situation financière de chaque collectivité et en encadrant les transferts de l'État (153,2 Mds€ en 2024). Elle appelle aussi à une meilleure maîtrise des dépenses locales et à la mutualisation des services.

Consultez le [Rapport sur les finances locales / Cour des Comptes](#) (source : www.ccomptes.fr)

> Le Figaro – 30/09/25 - Contexte - 2/10/25

